
De : Bernard BRUNETTE [mailto:mairie.stpancre@orange.fr]

Envoyé : mardi 24 mars 2009 12:20

À : cyril.cotinaut@orange.fr

Objet : re: Réunion publique du 28 mars à 10h

Monsieur le Président,

J'ai le regret de vous informer que je ne pourrai assister à la réunion du samedi 28 mars à Villers-la-Chèvre concernant l'aménagement de la RD 618.

J'en profite pour vous rappeler ma position :

- l'Etat, en transférant la RD 618 au Conseil Général contre sa volonté, a considéré qu'il n'y avait pas de problèmes particuliers sur cet axe.
- Un aménagement à 2 fois 2 voies doit se concevoir comme une alternative à l'ancien projet d'autoroute A 32 pour lui donner sa vocation d'aménager le territoire, à condition que cet axe se prolonge en direction de la Meuse et de Toul.
- Sur le tronçon qui traverse la CC2R, il n'y a pas de problème d'encombrement. Si, le matin et le soir, la circulation est relativement dense, ce n'est pas le cas pour le reste de la journée, ce qui ne justifie pas le coût d'un aménagement à 2 fois 2 voies.
- Le seul véritable danger réside dans la traversée des 2 villages de Villers-la-Chèvre et de Tellancourt. Le Conseil Général travaille à un projet de mise en plus grande sécurité et j'ai récemment écrit au Président du Conseil Général pour solliciter un partenariat avec la Communauté de Communes dans l'étude de ce projet et dans le cadre de ses compétences. C'est bien volontiers que je m'associerai aux réunions techniques préparatoires.
- Etant quotidiennement informé des difficultés croissantes, tant au niveau national que local provoquées par les effets de la crise, je pense qu'un chantier de mise à 2 fois 2 voies de la RD 618 ne peut plus être considéré comme une priorité immédiate étant donné son coût. Je souhaite que le département de Meurthe et Moselle puisse consacrer ses ressources et ses forces à soutenir l'emploi sur son territoire.

Cordialement,

Le Maire, B. BRUNETTE